

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MARS 2019 à 20 heures**

Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

Absents excusés :

Mme Sandrine VAUDON.

Mme Séverine PERRAUDEAU ayant donné procuration à Mme Clémence DENUELLE.

Mme Christelle ECOFFARD ayant donné procuration à Mme Nathalie RIGHETTI.

Secrétaire de séance: M. David GAUTHIER.

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

Approuve et vote le compte administratif 2018 **de la commune** présenté par Monsieur Hervé LIGNY, adjoint, et décide de l'affectation du résultat en section de fonctionnement.

L'excédent réel de fonctionnement s'élève à la somme de 1 399 473,920 €.

Compte tenu de la conformité des chiffres du Compte Administratif 2018 avec le Compte de Gestion 2018 présenté par Monsieur le Receveur d'Oyonnax, **approuve et vote ce compte.**

Il est à noter qu'au moment du vote du compte administratif, Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe ni au débat ni au vote.

Vote le budget Primitif 2019 de la commune.

Sont budgétés en investissement cette année :

- ✚ Mise en place d'un système de vidéosurveillance,
- ✚ Aménagements de voirie divers,
- ✚ Mise en place de chicanes pour faire ralentir les véhicules,
- ✚ Liaison piétonnière le long de la D 1084,
- ✚ Réaménagement de certains bâtiments pour en faire des appartements,
- ✚ Achat d'un terrain à côté de la nouvelle pharmacie en vue d'y aménager un parking public.
- ✚ Installation d'un panneau lumineux sur la Place de l'Eglise.
- ✚ Réparation d'une partie du clocher de l'église.
- ✚ Réfection de la fontaine Place de La Mairie.

Vote le taux des trois taxes directes locales pour l'année 2019 comme suit :

- ✚ Taxe d'habitation : 6,02 %
- ✚ Foncier bâti : 9,08 %
- ✚ Foncier non bâti : 38,63 %

Il est précisé que ces taux restent inchangés par rapport à l'année 2018.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat proposée par l'entreprise COUPAT GLOBAL SERVICES de Montréal-la-Cluse, pour la location, l'enlèvement et le tri des déchets de cette benne et pour les montants annuels proposés sont les suivants :

Location mensuelle : 45,00 € HT

Enlèvement de la benne : 86,00 € HT

Traitements des déchets verts : 90,00€/tonne HT.

Sollicite auprès du dispositif SYLV'ACCTES une subvention au taux de 40%, pour des travaux en forêt communale. Le montant de ces derniers est estimé à 5016,00 € HT, et le montant de la subvention s'élèverait à la somme de 2006,00 €.

Est informé :

- D'un courrier de la Fédération Nationale des Communes Forestière au sujet de l'encaissement des produits des ventes de bois des forêts communales.
- D'un courrier de HBA au sujet du service de portage des repas. 7 administrés de Saint Martin du Fresne ont été bénéficiaires de ce service en 2018.
- Que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le mardi 30 avril 2019 à 20h.

Séance levée à 22 h 15.

Le Maire,
Dominique TURC.

